
SECRETARIAT GÉNÉRAL



AGENCE BURKINABÈ
DE LA CINÉMATOGRAPHIE
ET DE L'AUDIOVISUEL

Ouagadougou, le 23 juillet 2026

DIRECTION GÉNÉRALE

APPEL À PROJETS DE FASO FILMS FONDS 2026

Le Directeur général de l'Agence burkinabè de la cinématographie et de l'audiovisuel (ABCA) porte à la connaissance de l'ensemble des acteurs de la filière cinéma et audiovisuel du lancement d'un appel à projets destiné à l'octroi de subventions pour la réalisation de projets cinématographiques et audiovisuels.

Cet appel à projets vise à accompagner le développement d'une industrie de l'image compétitive et innovante, valorisant les valeurs culturelles nationales, contribuant au renforcement de la sécurité et au progrès socio-économique, tout en favorisant la cohésion sociale, le vivre-ensemble et le rayonnement du Burkina Faso.

I. Catégories éligibles

L'appel à projets concerne les catégories suivantes : Développement, Production, Postproduction, Export.

II. Critères d'éligibilité

1. Les personnes éligibles

Peuvent prendre part à cet appel à projets :

- les sociétés burkinabè légalement constituées, disposant d'une autorisation d'exercice dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel et qui sont à jour de leurs obligations fiscales et administratives. Ces sociétés sont éligibles dans toutes les catégories de FASO FILMS FONDS.
- les associations burkinabè légalement constituées et disposant d'une autorisation d'exercice dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel et

- qui sont à jour de leurs obligations fiscales et administratives. Ces associations sont éligibles uniquement dans la catégorie Export ;
- les auteurs et réalisateurs burkinabè qui sont à jour de leurs obligations fiscales et administratives. Ces auteurs et réalisateurs sont éligibles uniquement dans la catégorie Développement.

2. Les projets éligibles

Les projets éligibles aux catégories Développement et Production :

- les longs-métrages de fiction, documentaires et les films d'animation d'une durée minimale de 60 minutes ;
- les séries TV de fiction, documentaires et d'animation, les web séries ;
- les courts-métrages de fiction, documentaires et d'animation d'une durée maximale de 35 minutes.

Les projets éligibles à la catégorie Postproduction :

- les longs-métrages de fiction, documentaires et les films d'animation d'une durée minimale de 60 minutes ;
- les séries TV de fiction, documentaires et d'animation, les web séries ;

Les projets éligibles à la catégorie Export :

- les événements de cinéma organisés au Burkina Faso et contribuant à la valorisation de l'industrie cinématographique nationale ;
- les labs, résidences d'écriture et de développement de projets cinématographiques accueillant des professionnels ;
- les programmes de formation continue et de renforcement des compétences aux métiers de la filière ;

III. Dépôt

Le dépôt des dossiers de candidature se fait en ligne à l'adresse suivante <https://abca.bf/inscription-faso-films-fonds-2> du **03 Août au 31 Août 2026**.

IV. Composition du dossier

Pour la catégorie Faso Films développement :

1. **Fiche de projet** (à télécharger, renseigner et déposer en ligne)

2. Dossier administratif

- Copie de la CNIB ou de la carte consulaire ou du passeport du soumissionnaire (si le soumissionnaire est une personne physique) ;
- Autorisation d'exercice de la profession cinématographique (si le soumissionnaire est une personne morale) ;
- CV du soumissionnaire (si c'est une personne physique) ;
- Document justifiant la possession de l'œuvre ou de l'idée auprès d'une institution reconnue dans la protection des œuvres ;
- Attestation de bonne fin d'exécution s'il y a lieu.

3. Dossier artistique et technique

- Logline (2 lignes max.)
- Synopsis (1 page max.)
- Traitement détaillé (20 pages max.) ou première version de scénario (si disponible)
- Note d'intention de l'auteur incluant les besoins spécifiques d'accompagnement en résidence ou en atelier
- Budget prévisionnel pour le développement
- Plan de financement structuré
- Biofilmographie du producteur (si producteur disponible)
- Éléments visuels complémentaires (si disponible).

Pour la catégorie Faso Films Production

1. Fiche de projet (à télécharger, renseigner et déposer en ligne)

2. Dossier administratif

- Copie de l'autorisation d'exercice de la profession cinématographique ;
- Attestation de bonne fin s'il y a lieu ;
- Copie des contrats de cession de droits (scénaristes, réalisateurs, compositeurs, dialoguistes) ;
- Copie des accords de diffusion s'il y a lieu ;
- Carte professionnelle à jour du réalisateur ;
- Carte professionnelle à jour du producteur.

3. Dossier technique et artistique

- Logline (2 lignes max.) ;
- Synopsis (1 page max.) ;
- Scénario dialogué (pour la fiction) ; traitement détaillé (pour le documentaire) ; ou bible de série et premier épisode scénarisé (pour les séries) ;

- Note d'intention du réalisateur ;
- Note d'intention du producteur précisant les objectifs de diffusion et justifiant le montant sollicité ;
- Budget prévisionnel détaillé ;
- Plan de financement prévisionnel ;
- Copie des accords de financements déjà acquis ou en cours ;
- Calendrier de production prévisionnel ;
- Stratégie et plan de distribution envisagé ;
- Contrat(s) de co-production s'il y a lieu.

4. Autres éléments d'informations

- Liste des principaux techniciens pressentis ;
- Liste des stagiaires (issues d'école de cinéma ou de formations métiers) ;
- Biofilmographie du producteur ;
- Biofilmographie du réalisateur ;
- Liens des précédentes œuvres du réalisateur s'il y a lieu
- Éléments visuels.

Pour la catégorie Faso Films Postproduction

1. Fiche de projet (à télécharger, renseigner et déposer en ligne)

2. Dossier administratif

- Copie de l'autorisation d'exercice de la profession cinématographique ;
- Autorisation de tournage ;
- Copie des accords de diffusion ;
- Copie des contrats de cession de droits ;
- Carte professionnelle à jour du réalisateur ;
- Carte professionnelle à jour du producteur ;
- Carte professionnelle à jour du monteur
- Attestation de bonne fin s'il y a lieu.

3. Dossier technique et artistique

- Logline (2 lignes max.) ;
- Synopsis (1 page max.) ;
- Lien sécurisé vers version de travail du film en cours de montage d'une durée minimale de 60 minutes pour les longs métrages, ou à défaut un bout-à-bout d'au moins treize minute présentant l'intrigue du film
- Note du réalisateur ;

- Note du producteur précisant l'état d'avancement du projet et les besoins en postproduction ;
- Budget détaillé de la production ;
- Budget prévisionnel de la postproduction ;
- Plan de financement prévisionnel ;
- Copie des accords de financements déjà acquis ou en cours ;
- Calendrier prévisionnel ;
- Stratégie et plan de distribution envisagé ;
- Contrat(s) de co-production s'il y a lieu.

4. Autres éléments d'informations

- Liste des stagiaires (issues d'école de cinéma ou de formations métiers) ;
- Biofilmographie du producteur ;
- Biofilmographie du réalisateur ;
- Éléments visuels.

Pour la catégorie Faso Films Export

1. Fiche de projet (à télécharger, renseigner et déposer en ligne)

2. Dossier administratif

- Copie du RCCM ou Copie du récépissé de l'association en cours de validité ;
- Autorisation d'exercice de la profession cinématographique ;
- Attestation de bonne fin s'il y a lieu.

3. Dossier technique et artistique

- Présentation de la structure et du promoteur (une page max) ;
- Calendrier prévisionnel de l'évènement ;
- Rapport d'activités de l'édition précédente ;
- Budget et plan de financement ;
- Stratégie et plan de promotion ;
- Éléments visuels ;
- Accords de financements acquis s'il y a lieu.

NB :

- Les dossiers administratif, artistique et technique doivent contenir les pièces respectivement énumérées dans l'ordre ;
- Aucune structure ne peut soumissionner au-delà de deux projets (les deux projets doivent être dans des catégories différentes). Cependant, un seul projet pourra être soutenu ;

- Pour la catégorie production, le dépôt de la demande doit intervenir avant le démarrage du tournage ou de la fabrication pour les projets de fiction ;
- Les projets de série TV et de films d'animation sont fortement encouragés.

Pour tout renseignement, veuillez contacter les numéros suivants : 70 61 61 90 ou 72 58 31 45



Alex Moussa SAWADOGO
Officier de l'Ordre de l'Etaton